

## SANCTIONS SPORTIVES et FINANCIERES

- A. Retard d'inscription par équipe..... 100 €**
- B. Non-inscription, désistement ou forfait général d'une équipe..... en fonction du cas :**
- 1) Non-inscription (dossier non envoyé ou incomplet 5 jours après la notification de la CSR).....
    - × L'équipe est supprimée.
    - × Elle est remplacée suivant les modalités de l'article 2.4.
  - 2) Désistement avant la constitution des poules .....
    - × L'équipe est supprimée.
    - × Elle est remplacée suivant les modalités de l'article 2.4.
  - 3) Désistement après la composition des poules officialisée ..... €
    - × L'équipe est supprimée.
    - × Les droits d'engagement ne sont pas remboursés si l'équipe est déjà inscrite.
    - × La CSR décidera de remplacer l'équipe ou non.
    - × En cas de non-remplacement, l'équipe devra conserver l'organisation de sa journée de réception ou sanctionner d'une amende de 500€.
  - 4) Désistement en cours de championnat ou forfait général .....500 €
    - × L'équipe est supprimée.
    - × Les droits d'engagement ne sont pas remboursés.
    - × L'équipe n'est pas remplacée.
    - × Tous les matchs de l'équipe sont déclarés « forfait » dans le championnat  
*(les résultats des matchs ne sont pas modifiés dans Poona).*
    - × Tous les joueurs ayant effectué un match pour cette équipe sont considérés comme titulaires à partir du forfait.
    - × L'équipe doit justifier son forfait à la CSR qui statuera sur le devenir de l'équipe à l'issue du championnat.
- C. Refus de promotion ou non-participation à une phase finale.....**
  - × Etude du dossier par le CSR et sanction éventuelle pouvant atteindre 200€ si pas justification pas valable.
- D. Non-respect des règles de participation.....**
  - × L'équipe doit argumenter et justifier ce non-respect à la CSR pour qu'elle statue sur le devenir des équipes engagées.
- E. Défaut d'organisation d'une journée de réception (Saison régulière ou Phase finale) 500 €**
  - × La CSR statuera selon le cas sur une éventuelle sanction sportive.
- F. Défaut de Juge-Arbitre en en saison régulière ..... 200 €**
- G. Non-participation ou forfait d'une équipe ..... en fonction du cas :**
- 1) Non-participation ou forfait d'équipe sur une journée.....200 €
    - × La composition de l'équipe est la celle de la rencontre précédente.
    - × Tous les matchs sont perdus par forfait.
      - × Tous les joueurs ayant joué pour cette équipe ne peuvent jouer en équipe inférieure.
  - 2) Non-participation ou forfait d'équipe sur une 3<sup>ème</sup> journée .....350 €
    - × Toutes les rencontres sont perdues par forfait.
    - × L'équipe est déclarée en « forfait général »

**H. Equipe incomplète..... par point non respecté :**

- 1) Equipe incomplète lors d'une 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> journée ..... (par rencontre) €  
x -1 point de pénalité par match non joué au championnat dans la limite de -3.

**I. Non-respect du règlement lors d'une journée..... par point non respecté :**

- 1) Retard pour la remise de la déclaration de présence ou de la composition d'équipe .....50 €  
2) Défaut d'arbitre sur une 1<sup>ère</sup> journée..... 100 €  
3) Défaut d'arbitre au-delà d'une journée .....150 €  
x -1 point de pénalité au championnat à partir de la 3<sup>ème</sup> journée  
4) Joueur non en règle (3 mutés, non-licencié, étranger)..... (par joueur et par rencontre)...50 €  
x -1 point de pénalité au championnat par match joué par le ou les joueur(s) (dans la limite de -3)  
x Le match est déclaré forfait  
x Le match hiérarchiquement inférieur est déclaré forfait.  
5) Match forfait .....  
x -1 point de pénalité par match au championnat (si forfait volontaire) (dans la limite de -3 points)  
x Score du match : dans le Championnat = 21-0 21-0 ; dans Poona = « wo »  
6) Erreur de hiérarchie de joueur .....  
x Match perdu par wo  
x Le match hiérarchiquement inférieur est déclaré forfait  
7) Erreur de hiérarchie d'équipe .....100 €  
x Les 2 équipes régionales concernées perdent leur(s) rencontre(s) par forfait.

**J. Défaut d'organisation..... par point non respecté :**

- 1) Non inscription d'un capitaine en ligne sur BADNET (moins de 4 semaines avant compet.).....50 €  
2) Envoi tardif des convocations (moins de 20 jours).....50 €  
3) Salle non-conforme et sans dérogation.....250 €  
4) Non-respect de l'ordre des matchs .....50 €  
5) Défaut de SOC .....100 €  
6) Défaut de matériel informatique .....150 €  
7) Défaut de trousse de secours (premiers soins).....100 €  
8) Défaut d'affichage.....50 €  
9) Volants non agrées.....200 €  
10) Défaut de Buvette ou Buvette non suffisamment garnie .....250 €  
11) Défaut dans les formalités d'avant matchs.....50 €  
12) Retard dans la transmission du fichier de saisie des résultats (par jour de retard) .....100 €  
13) Tenue vestimentaire non-conforme (par joueur).....20 €  
  
14) Défaut de conservation des documents signés soit : .....100 €  
x les feuilles de rencontre signées par les capitaines ;  
x les feuilles de déclaration de présence signées par les joueurs et les arbitres ;  
x les feuilles de composition d'équipe.  
x les feuilles de matchs.